

## Soulever les 10 ans d'interdiction.

Par **joshua**, le 17/11/2013 à 18:59

Bonjour,

Je suis de nationalité française, née en France. Mon compagnon est d'origine nigériane. Arrivée en 2008 en France, il y a eu 2 enfants. Aujourd'hui incarcéré depuis novembre 2011 pour 4 ans avec une interdiction de 10 ans de prison.

Ma question est la suivante: Est-il possible que les 10 ans d'interdiction de territoire français soient soulevés du fait qu'il est 2 enfants nés et vivants en France? Faut-il obligatoirement qu'il vive avec la mère de ses enfants pour pouvoir rester en France?

Dans l'attente de votre réponse, merci d'avance.